

Nombre de membres du Bureau :  
- en exercice : 21  
- membres présents : 18  
- suffrages exprimés : 18  
- pour : 18

**DÉLIBÉRATION n° B2025/052**

**L'an deux mille vingt-cinq, le 6 mars, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.**

**Présents :** Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

**Absents excusés :** Maurice LOUDET, Laurent LAGES et Didier FAVARO

**Objet :** RH - Création d'un poste de conseiller en séjour au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

Un agent du service Tourisme a été recruté il y a un an pour occuper le poste de conseiller en séjour à l'Office de tourisme Cœur des Pyrénées. Cet agent, en disponibilité dans sa collectivité d'origine, a sollicité son intégration par voie de mutation au sein de notre communauté de communes.

Afin de pouvoir l'intégrer, il est nécessaire de modifier le grade correspondant à son emploi de conseiller en séjour.

Auparavant sur le cadre d'emploi d'adjoint du patrimoine, ses fonctions s'orientent plus vers la filière administrative conformément à l'organigramme des services.

Afin de pouvoir intégrer cet agent, Monsieur le Président demande la création d'un emploi de conseiller en séjour au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>e</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025. Il est demandé de supprimer l'emploi au grade d'adjoint du patrimoine à la même date.

**LE BUREAU**

**Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,**

**DECIDE**

- **La création d'un emploi permanent de conseiller en séjour à temps complet ;**
- **A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>e</sup> classe ;**
- **La rémunération et le cas échéant le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné ;**

- La suppression concomitante d'un emploi de conseiller en séjour à temps complet au grade d'adjoint du patrimoine ;
- La modification du tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025.

Le Président  
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance  
Alain PIASER



Publiée le 20 MARS 2025

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20250306-2025-052B-DE  
Date de télétransmission : 20/03/2025  
Date de réception préfecture : 20/03/2025